

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 8 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF, **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Sophie GUYON à Christian RAYOT, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER et Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 novembre	Le 24 novembre	En exercice	41
		Présents	37
		Votants	40

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

2016-09-10 Marché Gaz et Electricité

Rapporteur : Denis BANDELIER

Conformément à l'article L 337-9 du code l'énergie et aux dispositions de la loi sur la consommation de 2014 ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 17 novembre 2016 ;

Une consultation a été lancée pour la fourniture d'énergie sous forme d'électricité ou de gaz pour différents bâtiments et ou équipements dont les puissances souscrites sont supérieures à 36 kVA en électricité et 30 000 kWh par an pour le gaz naturel pour la période 2017 – 2019. Les sites concernés sur notre collectivité sont :

- sur le budget eau potable : stations de pompage de Faverois, Grandvillars et Delle
- sur le budget assainissement : STEP et poste de relevage de Grandvillars et STEP de Beaucourt
- sur le budget général : les 3 aires d'accueil des gens du voyage, le siège administratif de la CCST à Delle et le pôle économique gare de Delle.

La commission d'appel d'offres réunie le 17 novembre 2016 a décidé d'attribuer les différents lots aux entreprises suivantes comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, soit :

- pour l'électricité, à l'entreprise EDF pour les montants suivants voir le tableau joint :

Offre EDF					
Sites	Coût de part fixe mensuel en € ht	Coût de la part variable par tranche en € ht / Mwh			
		PTE/HPH	HCH	HPE	HCE
Station de pompage F1 Faverois	56,95	71,85	39,58	46,10	25,27
Station de pompage Grandvillars	56,95	71,85	39,58	46,10	25,27
Station de Fallaine Delle	56,95	71,85	39,58	46,10	25,27
Step Grandvillars	56,95	71,85	39,58	46,10	25,27
PR Grandvillars	37,62	73,71	39,29	46,17	25,71
Step Beaucourt	37,62	73,71	39,29	46,17	25,71
AAGV Grandvillars	37,62	73,71	39,29	46,17	25,71
AAGC Delle	37,62	73,71	39,29	46,17	25,71
AAGV Beaucourt	37,62	73,71	39,29	46,17	25,71

- pour le gaz, à l'entreprise TOTAL pour les montants suivants :
74.75€ Prime fixe Gare de Delle et 64.21€ pour le siège de la CCST de Delle par mois d'abonnement et un coût unique du Mwh de 29.45€ HT

Offre TOTAL							
Sites	Coût de part fixe mensuel en € ht	Coût de la part variable en € ht / Mwh	Puissance consommée estimée en Mwh	Total part fixe annuel En € ht	Total part variable annuel En € ht	Total global Annuel En € ht	Total Pour 3 ans En € ht
Pôle gare de Delle	74,75	29,45	67	897,00 €	1 973,15 €	2 870,15 €	8 610,45 €
siège CCST	64,21	29,45	46	770,52 €	1 354,70 €	2 125,22 €	6 375,66 €
Totaux				1 667,52 €	3 327,85 €	4 995,37 €	14 986,11 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- de prendre acte de l'attribution par la commission d'appel d'offres des différents lots ci-dessus présentés,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ces marchés.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 2 DEC. 2016

Le Président,



Le Président,



